

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 741 accordant un congé de convalescence de trois mois à Mohamed Nour.

n° 741

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juillet 1948

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro
31 juillet 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 5 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu l'avis émis par le Conseil de santé en date du 6 juillet 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. — Un congé de convalescence de trois mois, pour en jouir à Djibouti, est accordé à Mohamed Nour, préposé des douanes 6 échelon. Art, 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, PH. SIRIEX.